

primer ce scandale et ses inconvenients, l'Archevêque ordonna d'abord que, dans toutes les églises où se ferait le service divin, on conserverait toujours le Saint Sacrement, et avec toute la décence possible. Ce qu'il ordonnait, il le fit exécuter, et il y contribua lorsqu'il fut nécessaire. Il voulu de plus que, dans les églises des chapitres, des monastères, l'auguste Sacrement fût toujours sur le grand autel, dans le tabernacle le plus propre et le plus riche qu'on pourrait avoir, et qu'on y entretint une lampe toujours allumée.

Dans toutes les paroisses de la ville et du diocèse, il établit la Confrérie du Saint Sacrement et prescrivit d'excellentes règles pour qu'en même temps qu'on excitait la piété des fidèles, ce précieux gage de l'amour de Dieu envers les hommes fût traité avec la décence et le respect qui lui sont dus.

Enfin, sur le point de mourir et peu de temps avant d'entrer en agonie, la dévotion de saint Charles lui faisait souhaiter d'aller entendre la Messe et de communier dans sa chapelle ; son confesseur s'y opposa et l'Archevêque obéit sans réplique ; mais le P. Adorno s'étant offert à dire la Messe dans sa chambre sur l'autel qui y était dressé, saint Charles répondit qu'il fallait obéir à l'Eglise dont la discipline ne permettait point d'offrir les saints Mystères hors d'un lieu sacré et qu'il ne devait pas donner aux autres l'exemple de faire ce qui était contre les ordres de l'Eglise. Il demanda les derniers Sacrements, et, rassemblant alors tout ce qui lui restait de forces, il voulait sortir du lit pour recevoir le saint Viatique : son extrême faiblesse ne le lui permit pas, mais il reçut son Dieu dans tous les sentiments de piété, de foi et d'amour dont il avait été toujours rempli.

